Image not found or type unknown

Donner la jouissance a son compagnon

Par **conchita99**, le **09/03/2012** à **16:51**

Bonjour,
J'aimerais connaitre les demarches a faire
J'ai achete une maison ou je suis la seule proprietaite je suis veuve d'un 1 mariage je un fils mais je refait ma vie avec un monsieur
qui m aide dans les depenses de la maison
En cas que je vienne a deceder avant lui je souhaiterai qu'il puisse continuer a rester dans la maison (bien sur a son deces la maison reviendrai a mon fils)
Mais comment faire legalement pour qu'il n'ai pas trop de frais de succession a donner (60%) ce trop pour lui qui a une petite retraite n'y a pas une autre solution
a faire devant notaire (nous ne souhaitons ni nous pacser ni nous marier)
Merçi a l'avance si vous pouvez me donner une solution a ce probléme
Rm Mouret

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés